

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AGUAPLAST FIBRA

Réf.	130000007066/
N° rév.	1.4
Date de révision	26.09.2024
Date d'impression	28.10.2024

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial AGUAPLAST FIBRA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de peinture

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Beissier S.A.U.
Txirrita Maleo, 14
20 100 Errentería (Guipúzcoa)
Téléphone: +34 943 344 070
Télécopie: +34 943 517 802

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Belgique
beissier.laboratorio@beissier.es

1.4 Numéro d'appel d'urgence Belgique

Téléphone: +44 (0)1235 239 670

Centre Antipoisons: 070 245 245

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1), 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Il s'agit de conservateurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

AGUAPLAST FIBRA

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	6846-50-0 229-934-9 01-2119451093-47-XXXX	Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 3; H412	≥ 0,25 - < 1
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A ≥ 0,036 %	≥ 0,025 - < 0,05
masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9 613-167-00-5 01-2120764691-48-XXXX	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1C; H314 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Eye Dam. 1; H318 EUH071 Facteur M (Toxicité	≥ 0,0002 - < 0,0015

AGUAPLAST FIBRA

		<p>aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2 0,06 - < 0,6 % Eye Irrit. 2 0,06 - < 0,6 % Skin Sens. 1A ≥ 0,0015 % Eye Dam. 1 ≥ 0,6 %</p>	
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	2682-20-4 220-239-6 01-2120764690-50-XXXX	<p>Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 2; H330 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A ≥ 0,0015 %</p>	≤ 0,0002

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	<p>En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.</p>
Inhalation	<p>Transférer la personne à l'air frais. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.</p>

AGUAPLAST FIBRA

Contact avec la peau	Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Contact avec les yeux	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Garder tranquille.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Symptômes	Pas d'information disponible.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Traitement	Traiter de façon symptomatique. Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
	En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes d'azote (NOx) L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
5.3 Conseils aux pompiers	
Conseils supplémentaires	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
	Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	
	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
6.4 Référence à d'autres	
	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

rubriques

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Mesures d'hygiène	Observer les réglementations de la protection du travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Précautions pour le stockage en commun	Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
 Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

II Procédures de surveillance pour l'évaluation de l'exposition sur le lieu de travail : norme EN 482

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection pour se protéger des projections de liquide.

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Délai de rupture : 480 min

Épaisseur du gant : 0,11 mm

Remarques : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
 Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour

AGUAPLAST FIBRA

soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau. Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application.

Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 740 Dermatril® (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents. Il est recommandé de porter des sous-gants en coton sous les gants de protection ! Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du corps	:	Vêtements de travail Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. L'utilisateur doit porter un masque équipé d'un filtre à particules P2 lors de l'application par projection. Protection respiratoire conforme à EN 143.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	pâte
Couleur	:	blanc
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation	:	Pas de données disponibles

AGUAPLAST FIBRA

Point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition : Pas de données disponibles

Limite d'explosivité, supérieure /
Limite d'inflammabilité supérieure : Pas de données disponibles

Limite d'explosivité, inférieure /
Limite d'inflammabilité inférieure : Pas de données disponibles

Point d'éclair : Non applicable

Température de décomposition : Pas de données disponibles

pH : env. 8 (20 °C)

Viscosité
Viscosité, dynamique : Pas de données disponibles

Temps d'écoulement : Pas de données disponibles

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : miscible

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

Densité : env. 1,35 g/cm³

Densité de vapeur relative : Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

AGUAPLAST FIBRA

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Non applicable
Inflammabilité (liquides)	:	Non applicable
Auto-inflammation	:	n'est pas auto-inflammable
Taux d'évaporation	:	non applicable

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Ces informations ne sont pas disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par inhalation	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par voie cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

AGUAPLAST FIBRA**Composants:****1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 532 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): 0,4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité aiguë par voie orale Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.
Mortel par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée Mortel par contact cutané.

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:

Toxicité aiguë par voie orale Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.
Toxique par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée Toxique par contact cutané.

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Provoque une irritation cutanée.

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Provoque de graves lésions des yeux.

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Provoque de graves lésions des yeux.

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

AGUAPLAST FIBRA

Composants:**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Peut provoquer une allergie cutanée.

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Produit:**

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction**Produit:**

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:**Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Toxicité pour le développement

Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire**Produit:**

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

AGUAPLAST FIBRA

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Pas de données disponibles

Composants:**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,27 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,04 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) NOEC: 0,21 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE ligne directrice 215

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 1,2 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia (Daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) 1

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,19 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,12 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,0052 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,00049 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) 100

AGUAPLAST FIBRA

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	NOEC: 0,098 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	NOEC: 0,004 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one: Toxicité pour les poissons	100 CL50 (Poisson): 4,77 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,934 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,05 mg/l Durée d'exposition: 120 h Type de Test: Essai en statique CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,138 mg/l Durée d'exposition: 120 h Type de Test: Essai en statique
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	10
Toxicité pour les microorganismes	CE50 (boue activée): 41 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	NOEC: 2,38 mg/l Durée d'exposition: 98 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	NOEC: 0,044 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	1
12.2 Persistance et dégradabilité	
Produit:	
Biodégradabilité	Pas de données disponibles
Composants:	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:	
Biodégradabilité	non dégradé rapidement
masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):	
Biodégradabilité	non dégradé rapidement
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:	
Biodégradabilité	Facilement biodégradable.

AGUAPLAST FIBRA**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Bioaccumulation Pas de données disponibles

Composants:**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**Coefficient de partage: n-
octanol/eau log Pow: 0,7
Méthode: OCDE Ligne directrice 117**2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

12.4 Mobilité dans le sol**Produit:**

Mobilité Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit	L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits. Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées. Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Recyclage des emballages vides.
Code d'élimination des déchets	08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

AGUAPLAST FIBRA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)
Directive 2010/75/UE 1,1 %

COV (composés organiques volatils)
Directive 2004/42/CE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
(75)1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Autres réglementations Observer les réglementations de la protection du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

AGUAPLAST FIBRA

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H310	: Mortel par contact cutané.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECl - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer;

AGUAPLAST FIBRA

SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur

Personne de contact Belgen
BE / FR

beissier.laboratorio@beissier.es